

# **ECOLE NATIONALE DE VOILE ET DES SPORTS NAUTIQUES**

**BEG ROHU  
56510 SAINT PIERRE QUIBERON**

## **RENOVATION DES VESTIAIRES-SANITAIRES**

**CAHIER DES CLAUSES  
TECHNIQUES PARTICULIÈRES  
C.C.T.P.**

### **LOT N° 6 PEINTURE**

Equipe de maîtrise d'œuvre :

Architecte : **ISTHME ARCHITECTURE** 134, rue Général de Gaulle 56510 SAINT PIERRE QUIBERON  
tel. 02 97 78 05 32 mail : justine.gardahaut@wanadoo.fr

Bureau d'étude technique : **Sarl Bureau d'Études Michel PHILIBERT** 23, Clos du Poirier 56250 SAINT NOLFF  
tél. 02 97 45 41 46 mail : michel.philibert@wanadoo.fr

**le 12 juin 2014**

## **GÉNÉRALITÉS**

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) a pour objet :

- de fixer les prescriptions d'ordre technique et réglementaire du **lot n° 6 : peinture** relatif à la **rénovation des vestiaires sanitaires** sur le site de l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques – Le Beg Rohu 56510 SAINT PIERRE QUIBERON
- de fixer le cadre de décomposition des prix (C.D.P.G.F.)

Il est rappelé que le Cahier des Clauses Techniques Générales (C.C.T.G.) est applicable au présent marché. (Brochure 2015 du J.O.)

### **Prescriptions réglementaires**

Les travaux seront réalisés conformément aux normes, prescriptions techniques et règles de l'art en vigueur au jour de la remise des prix.

Les matériaux et procédés non traditionnels devront être titulaires d'un Avis Technique favorable du C.S.T.B. en cours de validité ou d'un C.C.P. visé favorablement par les bureaux de contrôle.

### **Fournitures**

L'entrepreneur vérifiera que les matériaux et matériels qui lui sont livrés et notamment ceux d'origine étrangère, répondent aux prescriptions techniques visées par les Normes AFNOR et les D.T.U., ainsi qu'aux exigences particulières de la construction à laquelle ils sont destinés. Tous les équipements devront être marqués CE

### **Erreurs et omissions**

Il appartient à chaque entreprise de vérifier l'exactitude des renseignements fournis dans le présent document et de faire part de ses remarques, par écrit, lors de la remise de ses offres, faute de quoi aucune réserve de sa part ne pourra être acceptée en cours d'exécution des travaux.

La visite des lieux avant remise des prix est facultative ; elle pourra de faire sur rendez-vous pris auprès de M. PENGAM tel. 02 97 30 30 30

### **Coordination avec les autres lots**

Les entrepreneurs répondant au présent lot sont invités à prendre connaissance des C.C.T.P. des autres lots

### **Marques et types de matériel**

Les marques et types de produits ou de matériel nommément désignés dans le présent document le sont à titre indicatif, en raison de leur notoriété. Ils constituent une prestation minimale au-dessous de laquelle l'entrepreneur ne saurait descendre. Il a la liberté de présenter un produit ou un matériel jugé par lui équivalent. Cependant le Maître de l'Ouvrage et le Maître d'Œuvre se réservent l'approbation de ce choix.

### **Travaux annexes**

L'entrepreneur aura à sa charge :

- les travaux préparatoires avant peinture
- la protection des surfaces non traitées
- le nettoyage de fin de chantier
- l'enlèvement des gravois provenant de ses travaux

### **Réception des supports**

L'entreprise devra réceptionner contradictoirement les supports lors de la prise de possession du chantier et devra s'assurer de leur conformité aux tolérances énoncées par les D.T.U., Normes et Règles professionnelles. Il devra signaler toute anomalie au Maître d'œuvre.

### **Pièces à fournir par les entrepreneurs**

L'entrepreneur devra joindre à sa proposition la liste précise des produits qu'il compte mettre en œuvre.

Dans un délai de 15 jours après notification du marché, il devra fournir les échantillons permettant le choix des coloris

À la réception il devra remettre en trois exemplaires (CD et 2 exemplaires papier) le Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) comportant :

- la liste des produits et matériaux utilisés avec l'adresse des fournisseurs
- si nécessaires, les bons de garantie dûment complétés

### **Essais et réception**

Les opérations de réception auront lieu dans un délai de 15 jours après l'achèvement complet des travaux de tous les lots concernés

Tous les travaux jugés non conformes ou défectueux seront immédiatement refaits par l'entrepreneur, à ses frais exclusifs.

### **Stockage et évacuation des déchets**

Suivant le CCAP, chaque entrepreneur aura la charge de l'enlèvement de ses propres déchets ou déblais.

### **Coordination Hygiène et Sécurité**

En application des dispositions de sécurité et de protection de la santé applicables aux opérations de Bâtiments et de Génie Civil, issues de la Loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 et de son décret d'application n° 94-1159 du 26 décembre 1994, relatif à l'organisation de la coordination en matière de sécurité et de santé :

- Chaque entrepreneur et sous-traitant intervenant sur le chantier est tenu d'élaborer un plan particulier de sécurité » et de protection de la santé (P.P.S.P.S.).
- Chaque entrepreneur devra se référer au Plan Général de Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (P.G.S.C.S.P.S.) établi par le coordinateur de sécurité et joint au présent dossier.
- Chaque entrepreneur devra prévoir l'ensemble des mesures à prendre pour la sécurité et la protection de la santé de son personnel.

## **CONSISTANCE DES TRAVAUX**

L'opération consiste à rénover la partie vestiaires sanitaires (environ 284 m<sup>2</sup>) d'un bâtiment construit en 1969 dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- 1 niveau rez de chaussée sous toiture terrasse et sur vide sanitaire et sous-sol très partiel
- maçonnerie d'agglomération ép. 15 cm doublé par une cloison plâtrée enduite au mortier de ciment
- planchers haut et bas de type hourdis béton sur poutrelles
- faux plafond plâtre (perfoplaque sur calage bois)
- menuiseries extérieures en aluminium simple vitrage
- carrelage sur chape

Les travaux du présent lot comprennent :

- les peintures murales de tous les locaux au-dessus des zones faïencées ou des plinthes
- la peinture de toutes les menuiseries bois (huisseries)
- le vernis intumescent sur les lambris et plafond de la galerie
- la peinture des canalisations apparentes
- les miroirs
- le nettoyage de fin de chantier

## **DESCRIPTION DES OUVRAGES**

### **Peinture sur boiseries intérieures neuves**

comprenant : brossage à la brosse dure, époussetage, impression, rebouchage, enduit non repassé  
ponçage à sec, époussetage  
2 couches de peinture glycérophtalique, finition aspect satiné, finition B classe 4a

**Localisation :** sur huisserie des bloc-portes (portes stratifiés) :  
local ventilation  
local ménage  
espaces 5 et 6  
futurs salles de cours  
porte coupe-feu dans galerie

### **Peinture sur plaque de plâtre neuve (Fermacell)**

comprenant : égrenage, rebouchage, ponçage, révision des joints de cloisons sèches, époussetage  
2 couches d'émulsion acrylique aspect mat

**Localisation :** doublage de tous les murs extérieurs  
cloisons séparatives des locaux sanitaires PMR et du local ménage  
cloisons séparatives des sorties de secours des futures salles de cours  
doublage dans espace 2  
cloison coupe-feu dans galerie

### **Peinture sur parois verticales existantes**

comprenant : lessivage, égrenage, ponçage, rebouchage  
2 couches d'émulsion acrylique aspect mat

**Localisation :** dans espace 1  
dans locaux sanitaires PMR  
dans local ventilation  
dans espaces 4, 5 et 6

### **Peinture des canalisations**

comprenant : lessivage, dégraissage, primaire d'accrochage si nécessaire  
2 couches d'émulsion acrylique aspect mat

**Localisation :** sur l'ensemble des tuyauteries apparentes

### **Vernis intumescent sur lambris et plafond bois dans la galerie**

comprenant : ponçage, époussetage, primaire type Alphaflam de LURIE (ou similaire) et deux couches de finition type Alphacolor (teinte au choix de l'architecte)

**Localisation :** sur le lambris et le plafond de la galerie dans la zone de l'entrée

### **Miroirs**

Fourniture et pose au-dessus des lavabos (espaces 3, 4, 5, 6) de miroirs dimensions indicatives 60 x 50 cm, face arrière protégée contre l'humidité, fixation par pattes inviolables.

Nombre : 5

### **Miroirs**

Fourniture et pose au-dessus des plans vasques (espaces 1) de miroirs dimensions indicatives 100 x 100 cm, face arrière protégée contre l'humidité, fixation par pattes inviolables.

Nombre : 3

### **Miroirs**

Fourniture et pose à proximité du sèche-cheveux (espace 2) de miroirs dimensions indicatives 40 x 100 cm, situé à 70cm su sol, face arrière protégée contre l'humidité, fixation par pattes inviolables.

Nombre : 1

### **Signalétique**

Le titulaire du présent lot aura à sa charge la fourniture et la pose de la signalétique adhésive (portes, messages textes divers) suivant la liste ci-dessous:

Les images et textes seront soumis à l'approbation de l'architecte et du maître d'ouvrage avant commande:

Hauteur de texte 20cm type ARIAL ou CALIBRI

- S A N I T A I R E S   H o m m e   +   l o g o   h a n d i c a p
- S A N I T A I R E S   F e m m e s   +   l o g o   h a n d i c a p
- V E S T I A I R E S   H O M M E S
- V E S T I A I R E S   F E M M E S
- V E S T I A I R E S   M I X T E   1
- V E S T I A I R E S   M I X T E   2
- Ici, Le sable reste sur la plage... Le pédiluve est à l'extérieur devant l'entrée
- Les combinaisons et vêtements de mer doivent impérativement être rincés avant d'être suspendus en séchoir
- R A N G E M E N T   À   P H A R M A C I E
- D É F I B R I L L A T E U R
- I N F O R M A T I O N S
- +   6   L O G O S   H A N D I C A P   O U   A C C E S S I B I L I T É

### **Nettoyage de fin de chantier**

Cette prestation a pour but de livrer au Maître d'ouvrage un bâtiment absolument propre sans qu'il n'ait besoin de faire intervenir une entreprise spécialisée

Nettoyage général de mise en service comprenant :

- revêtements de faïences, carrelages
- boutons, béquilles de portes, interrupteurs, prises de courant ...
- appareils sanitaires y compris étiquettes diverses
- nettoyage aux 2 faces de toutes parties vitrées et des menuiseries extérieures
- liste non limitative

## TABLEAU DES SURFACES

Peinture sur neuf				Portes			Fenêtres		
	long.	haut.	surf.	long.	haut.	surf.	long.	haut.	surf.
Espace 1	2.4	2.75	6.60						
	2.4	0.75	1.80						
sanitaires H	9.85	0.75	7.39				1.75	0.6	1.05
	5.7	0.75	4.28	1.8	2.05	3.69			
sanitaires F	5.35	0.75	4.01				2.1	0.6	1.26
	5.7	0.75	4.28	1.8	2.05	3.69			
local ventilation									
local ménage	9.66	2.75	26.57	1	2.1	2.1			
Espace 2	13.27	2.75	36.49	3	2.1	6.3			
	-1.25	2.15	-2.6875						
	2.6	0.75	1.95	1	2.1	2.1			
	3.4	2.75	9.35	2	2.1	4.2			
Espace 3	25.99	0.75	19.49				6.4	0.6	3.84
	1.84	0.75	1.38						
Espace 4	12.54	0.75	9.41				4.8	0.6	2.88
Espace 5	3.41	0.75	2.56				3.2	0.6	1.92
Espace 6	11.3	0.75	8.48				1.6	0.6	0.96
Galerie	6.5	2.5	16.25	2	2.1	4.2			
									0
			<b>149.18</b>			<b>26.3</b>			<b>11.9</b>
			26.28						
			11.91						
			<b>110.99</b>						

Peinture sur existant				Portes			Fenêtres		
	long.	haut.	surf.	long.	haut.	surf.	long.	haut.	surf.
Espace 1	9.8	2.75	26.95	1.3	2.1	2.73			
	-1.7	2.1	-3.57						
	-1.8	2.1	-3.78						
	13.4	0.75	10.05						
	3.4	0.25	0.85						
sanitaires H	2.85	0.75	2.14						
sanitaires F	2.85	0.75	2.14						
local ventilation	11.2	2.75	30.80	1.3	2.1	2.73	1.6	0.93	1.488
Espace 2	21.5	2.75	59.13	1	2.1	2.1			
	-1.25	2.15	-2.69						
	-1.7	2.1	-3.57						
	-1	2.1	-2.10						
Espace 3									
Espace 4	7.28	0.75	5.46						
Espace 5	18.97	0.75	14.23						
Espace 6	11.34	0.75	8.51						
Galerie	3.25	2.5	8.13	1	2.1	2.1			
									0
surface brute			<b>152.66</b>			<b>9.7</b>			<b>1.5</b>
déduire portes			9.66						
déduire fenêtres			1.49						
<b>surface nette</b>			<b>141.51</b>						
<b>LAMBRIS GALERIE</b>									
parois verticales	3.65	2.5	9.13						
plafond	7.2	3.2	23.04						
			32.17						